Capital environnemental et inégalités socio-spatiales. Vers une justice de l'eau.

Sandrine Petit

UMR 1041, CESAER, INRA Dijon

Limoges, le 19 novembre 2015

Introduction

Eau comme capital environnemental

Ressource en mouvement qui crée des interdépendances

S'inscrit dans une temporalité longue

Capital

pas d'extériorité homme-nature
rapport matériel actif de production de ressources naturelles

Justice environnementale

Un « concept américain »
Développement de méthodologies participatives et engagées
Une perspective de géographie critique

Imputation des responsabilités, équité entre générations

Qui fait un « effort environnemental » ? Qui est « méritant » (Deldrève, Candau, 2014) ?

Le terrain d'étude

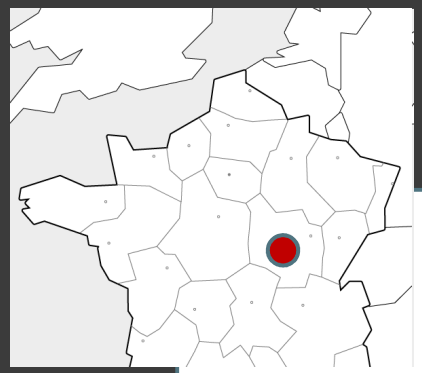

Histoire de la **communauté urbaine**

Création le 13 janvier 1970

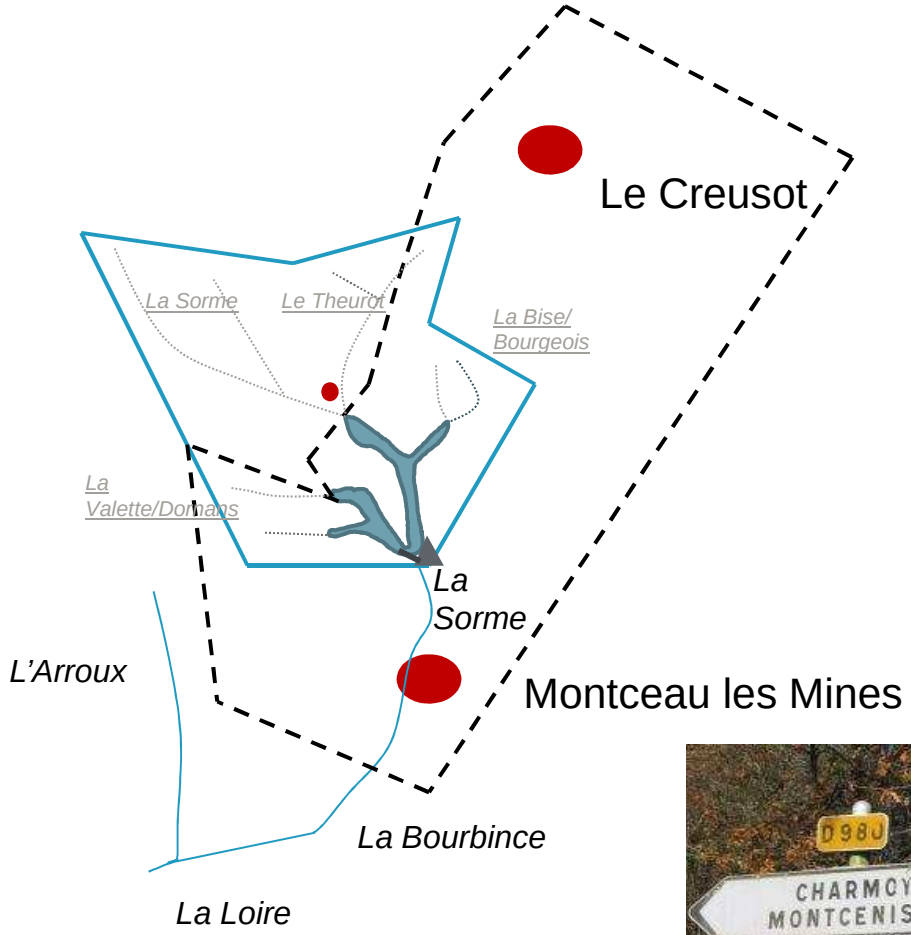

- Barrage réservoir
- 230 ha de lac
- 6000 ha bassin versant
- 4800 ha SAU
- Faible profondeur : 4 m ; 11 m maxi
- Alimentation eau potable:

95 000 habitants

Méthodologie

- Entretiens auprès de 23 exploitations
- Entretiens auprès des 3 maires et de l'ancien vice-président de la Communauté urbaine
- Dépouillement d'archives
- Observation de réunions + entretiens avec les agents de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et de la Communauté urbaine

1. D'un capital économique à un capital environnemental

La construction d'un barrage sur la Sorme, à Blanzy

« Plus de 40 ha des meilleures prairies seront recouverts par les eaux »

nous dit M. Philippe Douheret, maire de Charmoy

LE CREUSOT. — Depuis hier matin, 10 heures, un registre est ouvert à la mairie de Charmoy, destiné à recevoir les avis, les suggestions, les doléances des habitants de la commune concernant le projet de construction d'un barrage sur la rivière « La Sorme ». De semblables registres sont ouverts dans les communes voisines, aux Bizots, à Saint-Bérain, à Blanzy, également touchées par ce projet. Un commissaire-enquêteur a été nommé ; il s'agit de M. Jacquet, ingénieur des travaux ruraux à Mâcon.

Le 19 novembre, l'enquête sera terminée, les renseignements centralisés. Un rapport sera déposé, tenant compte des avis émis. Devançant ce rapport d'ensemble, nous avons voulu voir sur place ce qu'en pensaient les intéressés.. ceux qui seront directement touchés par les projets en cours.

Mais, auparavant, présentons ce projet de barrage.

blique, il ne semble pas qu'ils se soient manifestés. Mais ne reste-t-il pas jusqu'au 19 novembre ? Ils prennent — et c'est l'un des rares intéressés qui nous le disait d'un air désabusé — et puis, à quoi cela servira-t-il ?

Charmoy est une commune étendue : 3 899 hectares et quelques ares... prédation donnée par M. Lapray, secrétaire de mairie. On peut s'attendre à ce que le projet de barrage « noie » au moins 40 hectares.

C'est relativement peu... et c'est pourtant beaucoup pour ceux qui seront touchés. Les propriétaires seront, bien sûr, indemnisés (près de 3 000 000 de francs sont inscrits au projet). Mais les fermiers ? Trop de fermes sont, déjà, au-dessous d'une norme logique de rentabilité, souvent parce qu'elles sont trop petites. Trop morcelées ! Un coup d'œil sur le plan, tout soit dit en passant, n'est que provisoire, puisque l'actuelle enquête se fait d'une enquête parcellaire, qui définira exactement les terrains nécessaires à l'exécution des travaux) montre que de nombreuses parcelles seront noyées. Inexploitables, donc !

Même avec des taux réduits, le fermier qui aura moins de terres et moins de prés... qu'aura plus de difficultés à exploiter ceux qui lui resteront... ce fermier-là pourra-t-il « s'en sortir » ? Vivre demain comme il vit aujourd'hui ?

C'est la question que trois fermiers de Charmoy se posent.

Que plusieurs autres peuvent se poser, car près d'une douzaine pourraient être concernés, directement, par ce projet.

Et pourtant, ne faut-il pas qu'ce barrage sur la Sorme « fasse ?

Prochain article :
Les conséquences du barrage aux Bizots

devrait-elle être déviée, depuis le carrefour de Jonction, avec la route du Bois-Ferrouin jusqu'aux environs du dos d'âne proche de l'auberge de la Gaîté... toute la partie en contre-bas se trouvant recouverte par les eaux.

• Trois fermes terriblement touchées à Charmoy

« Trois fermiers de notre commune vont être particulièrement touchés par le barrage sur la Sorme », nous dit M. Douheret, maire, que nous avons vu dans sa forge-maréchalerie, pour l'entretenir de ce problème crucial pour bien des gens. « Et ce sont justement parmi celles qui possèdent les meilleures prairies... celles du bas... celles où s'élèvent de nombreux animaux de concours. Nos amis Langlier, Labaune et Barrat vont voir leurs terres morcelées. »

Le municipalité de Charmoy a-t-elle un avis à émettre ?

Apparemment... non ! Seuls, les intéressés eux-mêmes ont à prendre position. Au premier jour de l'enquête d'utilité pu-

Une enquête d'André LAUBÉPIN

240 ha submergés

• 12 millions de m³ d'eau

La construction d'un barrage sur la Sorme est motivée par différentes raisons.

Raisons de sécurité (rappelons-nous les catastrophiques inondations de 1965 provoquées, en grande partie par le « mini » affluent de La Bourbince).

Raisons économiques (avec la nouvelle centrale de Montceau-les-Mines — grosse consommatrice d'eau — l'alimentation de nouveaux foyers).

Pour toutes ces raisons, c'est la petite rivière de La Sorme, 18 kilomètres de cours, qui a été choisie. Un barrage facile serait édifié entre les hameaux de Vèvre et de Sauvage.

Barrage du type « digue en terre compacte à noyau d'argile », d'une faible hauteur (18 mètres). Il serait pourtant suffisant, compte tenu de la configuration du terrain, pour avoir une capacité variant de 10 à 13 millions de mètres cubes d'eau. Quant à la surface du lac artificiel ainsi créé, elle irait de 238 hectares (hypothèse normale) à 277 hectares (hypothèse maximum).

Cette réalisation entraînerait quelques travaux spectaculaires. Ainsi la route départementale 102, qui relie de Toulon et rejoint la R.N. 80 au lieu-dit « La Gaîté » devrait-elle être surélevée, à sa partie terminale, pour passer au-dessus du nouveau lac. Ainsi, de la même façon, la route nationale 6 [illegible]

M. Douheret, maire de Charmoy : « 40 hectares de notre commune seront recouverts par les eaux »

Trois raisons

- Régulation de la Bourbince et écrêtement des crues (1965);
- Fournir de l'eau à l'usine Michelin et à la centrale thermique Luçy
- Constituer une réserve d'eau potable (arrêtés 1972-73-75)

« Les meilleures terres sont sous la vase »

Période des grands projets d'aménagements; création de barrages réservoirs

1.1. Chronologie interprétative

Capital économique

Capital environnemental

Convergence récit commun

1968 1970	1972-3	1984-85	1989-90	1995-2001	2005 2008	2008….
Création du lac	Usine T. eau	Signes eutrophisation	Basculement connaissances	Opération Mise aux normes	Journée étude	Relance BAC +révision

<u>Formulation problème</u>

Quantité d'eau
Eau industrielle

Développement économique
Nature maîtrisée

Qualité de l'eau
Lac examiné
Variations climatiques et saisonnières

L'agriculture polluante

Bassin versant

L'agriculture sous contrôle et modernisée, maîtrise des effluents.
Eau potable

Un bassin versant et un lac au fonctionnement complexe

Modélistation de flux
Une nature en dynamique
Ecologisation du bassin versant

1.2. Les représentations

Naturalisation de l'espace

Le bassin versant comme espace de biodiversité et le lac comme écosystème

Domestication de l'eau et un entretien de l'espace

Séparation bassin versant - lac

2. Vers une justice environnementale

- La justice verticale
- La justice distributive
- La justice procédurale

2.1. La justice verticale

- Une situation héritée et une histoire vivifiée
- Le groupe social agricole marqué (transmission aux plus jeunes)
- Quelle « imputabilité des responsabilités » ?

2.2. La justice distributive

« Mon oncle, il a 84 ans. Il reste encore quelques cinq, six personnes qui se sont battues pour défendre un peu nos intérêts. On ne peut pas être contre le barrage mais… défendre, au niveau…, les montants des indemnités. (...) Il y a eu des gens qui ne se sont plus parlé pendant deux ou trois ans parce que…»

« On est une petite cinquantaine. On est facile à manger »,
« c'est peut être plus facile de faire plier 10 agriculteurs que de faire plier une ville »
« Alors donc… mais bon, c'est vrai qu'on est si peu nombreux qu'on est vulnérable »

2.3. La justice procédurale

« Nous, on ne fait pas un gros poids face à toute cette masse pensante »

Observateurs compétents
Experts du quotidiens

- Les caractéristiques physiques (réseau hydrographique, pente, nature du sol, occupation des sols)
- La quantification des « pressions » exercées par les activités humaines.

Hydrologie
Nature expertisée

Vulnérabilité différentielle : un degré d'exposition aux risques de pollution diffuse agricole

Conclusion

relier capital environnemental et justice environnementale

- Le lac de la Sorme et son bassin versant : une production socio-naturelle variable dans le temps, différents cycles hydro-sociaux.

- Ce qui les relie : aucun idéalisme et une approche constructiviste

Cette recherche a été conduite dans le cadre du projet AGEPEAU (l'agriculture à l'épreuve des politiques de l'eau) qui a bénéficié de l'appui du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, programme de recherche « Eaux et Territoires ».